

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N°30-2024****SÉANCE DU 5 JUILLET 2024**

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Nombre de procuration : 0
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet,
le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le premier juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire, Madame Marie-Pierre DRAIN.

Présents :

Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. CLAUDE Jean-François, M. ZANARDI Guy, M. CAUCHARD Jacques, M. GIRAUD Guillaume, M. HOFMANN Bernd, Mme MICOUD Marion,

Absents excusés : M. SIONNEAU Philippe

Procurations : Néant

Absentes : Elise CHAFKI, Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. GIRAUD Guillaume

OBJET : DEMANDE DE REVISION DE TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Madame la Maire demande la révision des tarifs de la salle des fêtes.

En effet, la salle des fêtes plait aux organisateurs d'événementiel. Cependant les frais d'entretien sont conséquents et les utilisations sont souvent gratuites. Elle propose pour une année civile :

CATEGORIES DES DEMANDEURS	TARIFS
Associations dont le siège est situé sur la commune Lalley	Pour les manifestations ouvertes au public, l'occupation sera gratuite dans la limite de 3 utilisations par année civile (chauffage compris). A partir de la 4 ^{ème} utilisation, 100 euros par jour sans chauffage 125 euros par jour avec le chauffage compris
Habitants de Lalley	100 euros par jour sans chauffage 125 euros par jour avec le chauffage compris
Associations diverses, Particuliers et autres organismes	250€ par jour 400€ pour deux jours consécutifs 50€ de chauffage par jour
Tarif à l'heure	Location pour un minimum 2 heures : 50€ et par tranche de 2 heures selon les disponibilités
Tous les dossiers	Chèque caution 1000 euros Facturation Ménage 120 euros si état lieu négatif

Après avoir délibéré le Conseil Municipal
APPROUVE cette délibération à l'unanimité.

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME
La Maire, Marie-Pierre DRAIN**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 8/07/2024

Publiée le 08/07/2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

La Maire, Marie-Pierre DRAIN